

Prix Cécile Prévost

À PROPOS DU PRIX

Ce prix est attribué annuellement à des employés œuvrant au sein des différents tribunaux de l'île de Montréal qui, par leur travail en coulisses, ont un impact significatif et admirable sur l'administration de la justice et à l'accès de la justice auprès des justiciables montréalais.

Ces derniers jouent un rôle crucial dans l'administration de la justice et la protection du public. Qu'ils agissent comme greffiers, interprètes, sténographes, constables spéciaux ou encore membres du personnel administratif, ils assurent quotidiennement des services tout en soutenant le travail des avocats et des magistrats.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats doivent être des employés œuvrant au sein de l'un des tribunaux situés sur l'île de Montréal. Il est notamment question des greffiers, des constables spéciaux, des interprètes, des sténographes, des membres du personnel administratif ou des services judiciaires. Un gestionnaire peut également être candidat.

Sont entendus par «tribunaux» : les tribunaux administratifs, les cours fédérales, la cour municipale, la Cour du Québec, la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec.

Les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- 1. Engagement**
Démontrer par ses actions un engagement clair à améliorer l'administration et l'accès à la justice.
- 2. Innovation et/ou rigueur**
Avoir proposé des idées ou participé à des projets novateurs qui ont eu un impact positif sur le système judiciaire montréalais.
Fait preuve de rigueur dans l'exercice de ses fonctions au quotidien et les exerce avec dévouement.
- 3. Collaboration**
Démontrer un esprit collaboratif avec des collègues et autres intervenants dans l'exécution des tâches quotidiennes et/ou dans le cadre de projets visant à améliorer l'administration et/ou l'accès à la justice.
- 4. Éthique**
Faire preuve d'une intégrité irréprochable dans l'exercice de ses fonctions.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures peuvent être soumises par des collègues, des superviseurs ou des membres de la communauté juridique (avocat, juges, etc.). Un candidat peut également soumettre sa propre candidature.

Les candidatures doivent être soumises **avant le 23 janvier 2026, midi**.

Pour soumettre une candidature, le proposeur doit remplir le formulaire en ligne et fournir les pièces justificatives demandées. Plus précisément :

Si le proposant **soumet sa propre candidature** :

- Une (1) lettre de candidature démontrant que le candidat, par son travail, a un impact significatif sur l'administration de la justice et à l'accès de la justice auprès des justiciables montréalais. Celle-ci peut présenter des exemples précis d'actions ou de réalisations du candidat répondant aux critères de sélection (engagement, innovation et/ou rigueur, collaboration et éthique).
- Au moins une (1) lettre d'appui* signée par une personne appuyant la candidature.

Si le proposant **soumet la candidature d'une autre personne** :

- Une (1) lettre de candidature démontrant que le candidat, par son travail, a un impact significatif sur l'administration de la justice et à l'accès de la justice auprès des justiciables montréalais. Celle-ci peut présenter des exemples précis d'actions ou de réalisations du candidat répondant aux critères de sélection (engagement, innovation et/ou rigueur, collaboration et éthique).
- Facultatif : une (1) lettre d'appui* signée par une autre personne appuyant la candidature.

*Un maximum de deux (2) lettres d'appui sera autorisée pour une candidature.

Pour toutes questions, veuillez écrire à communications@barreaudemontreal.qc.ca